

## 40 ANS DE FORMATION PROFESSIONNELLE : BILAN ET PERSPECTIVE

### Groupe de la CFTC

Nous évaluons une réforme de la formation professionnelle, résultant d'un accord national interprofessionnel négocié dans un temps contraint trop court et résultant également d'une loi qui, deux ans après, n'est pas encore totalement appliquée. Cela met en exergue à quel point, aujourd'hui, nous sommes soumis à une urgence non propice à une réflexion maturée et à une prudence se fondant sur le recul dans le temps et la prise de distance.

Le CESE a dû se soumettre également à cette même pression du temps. C'est dommage, car avec un temps guère plus long, les conseillers auraient réussi à approfondir leurs intuitions et à trouver d'autres points d'accords innovants. Par exemple, la CFTC regrette que, faute de temps, nous n'ayons pas réussi à proposer une articulation permettant aux salariés, en situation précaire (CDD successifs ou temps partiel subi) d'utiliser leur temps inoccupé à s'engager dans une formation qualifiante. Une telle formation, éventuellement modulée en plusieurs unités de valeurs, aurait constitué pour eux un atout pour sortir de la précarité de leur situation.

Au-delà de ces regrets, le système de formation professionnelle, impulsé par les partenaires sociaux, dispose de véritables atouts. Il a su s'adapter aux évolutions de notre société, notamment en évoluant vers une individualisation croissante du droit à la formation tout en étant vigilant à conserver une organisation collective et solidaire assurant conseil et aide aux salariés, demandeurs d'emplois et entreprises.

Toutefois, quarante ans après la loi fondatrice de juillet 1971, la formation joue non seulement un rôle trop modeste dans l'ascenseur social mais n'aboutit pas non plus à une véritable sécurisation professionnelle. De plus, ce système de formation doit également mieux répondre aux besoins des entreprises et à leur recherche d'amélioration de leur compétitivité.

Globalement, la CFTC adhère aux vingt-quatre recommandations axées autour des quatre priorités : l'articulation de la formation initiale et de la formation continue, l'efficacité et la qualité de la formation, la formation comme outil de sécurisation des parcours professionnels et la gouvernance de la formation.

Néanmoins, notre groupe insiste sur plusieurs recommandations. En effet, offrir une orientation professionnelle efficiente et facile d'accès aux jeunes et à toute personne qui se trouve confrontée à une reconversion professionnelle constituera un progrès indéniable. À cette orientation professionnelle, doit être associé un droit à la formation initiale différé, afin de réduire ce gâchis collectif et ce drame humain des jeunes sans qualification.

De plus, la CFTC est favorable à ce que des fonds de la formation continue soient alloués au financement de certains demandeurs d'emploi. Toutefois, cela doit rester limité afin que les entreprises puissent assumer pleinement leur responsabilité sociale en matière de développement des compétences et des qualifications de leurs salariés. Les entreprises devront cependant continuer à investir dans la formation.

À cet effet, la CFTC est persuadée que la formation est un véritable outil au service de la compétitivité des entreprises, de la réduction du chômage et du développement personnel des salariés. Mais une véritable formation professionnelle est un investissement qui s'inscrit dans le temps des transformations de la société. Une formation efficiente nécessite du temps, de l'argent pour accompagner les évolutions économiques et sociales de notre environnement et pour également sécuriser les parcours professionnels, et, au-delà, permettre aux salariés de progresser dans leur carrière.

La CFTC considère que cet avis participe à éclairer le monde complexe de la formation. Nous souhaitons que les recommandations permettent demain à la formation continue d'accompagner les salariés, les demandeurs d'emploi et les entreprises dans leurs évolutions. Notre groupe a voté l'avis.